

Villars

-

Colmars

DICRIM



Feux de forêt, avalanches, éboulements et
mouvements de terrain, inondations rapides,
sismicité

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2016

Informations et adresses utiles

Mairie : 04 92 83 43 01

Météo France : 0892 68 02 04

SAMU : 15

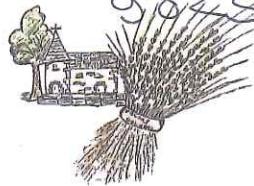
SECOURS : 18 / 112

Gendarmerie : 17

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter en mairie le DICRIM complet ou consulter les sites suivants :

- www.france.meteofrance.fr
- www.prim.net
- www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- www.cartorisque.prim.net
- www.cypres.org

Editorial



Ceci est l'emblème de notre village,
C'est par ce blé que naquit Villars

Madame, Monsieur,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, qui est mis en place sur notre commune, a pour but d'informer la population sur les mesures de prévention, de protection et la mise en oeuvre des moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Nous devons être aptes d'assurer la protection des personnes et des biens, ceci de manière efficace.

Ce document vous présente tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les comportements à adopter suivant la nature du danger rencontré.

Avec mes sentiments dévoués

Le Maire

M. André GUIRAND



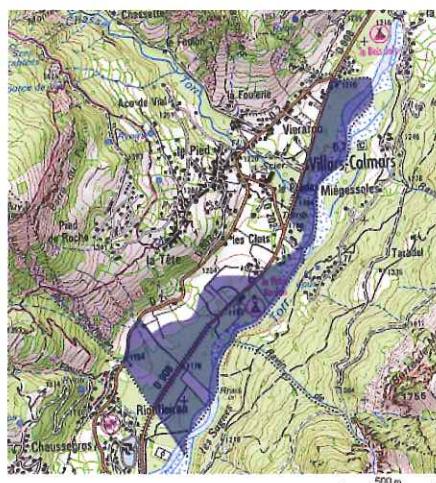
Quels sont les risques d'inondation à Villars-Colmars ?

La commune de Villars-Colmars est concernée par le risque de crues torrentielles. Elles font suite à de violentes précipitations (dont orages) sur le bassin versant. Les eaux de ruissellement se concentrent alors dans les torrents qui se retrouvent en crue. La puissance de l'eau peut engendrer une forte érosion et un transport de matières (pierres, gravats) qui peuvent former un barrage ou des embâcles.

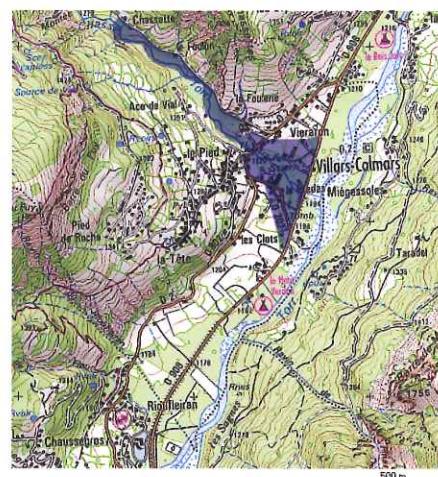
Les principaux cours d'eau concernés par le risque d'inondation sont :

- Le Verdon : avec l'inondation de plusieurs habitations, du camping et la coupure de la route départementale 908
- La Chasse : avec l'inondation d'une vingtaine de bâtiments ainsi que la coupure de la route départementale 2 par affouillement.

Crue du Verdon



Crue de la Chasse



Que faire en cas d'inondation?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'INONDATION



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

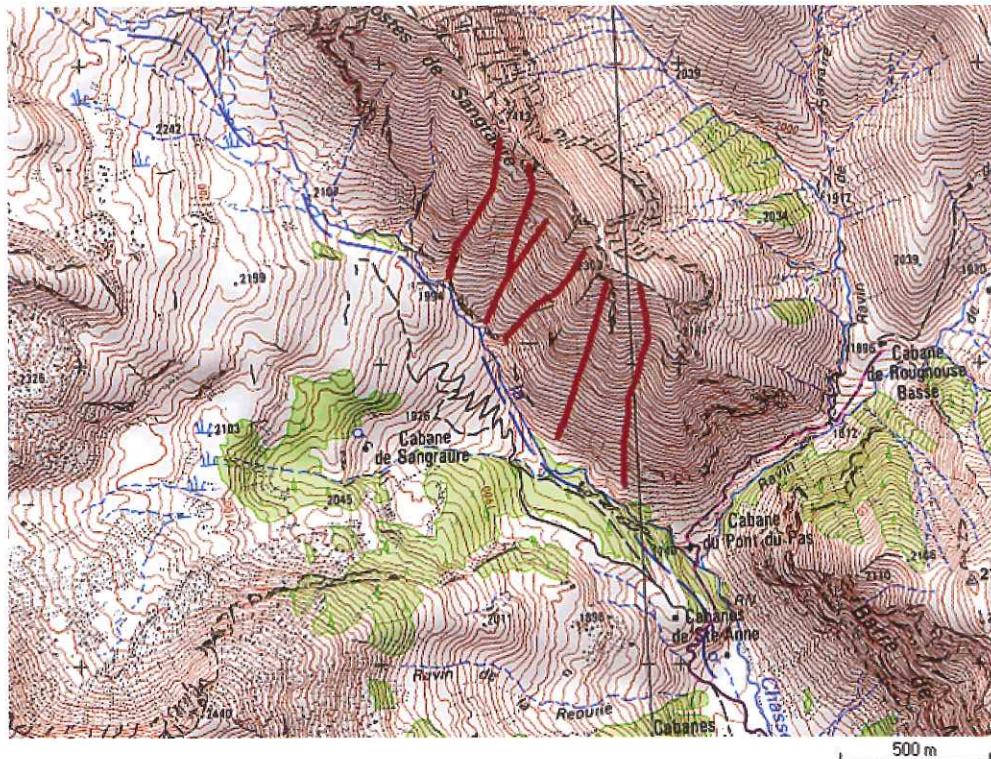




Quels sont les risques d'avalanche à Villars-Colmars ?

La commune de Villars-Colmars est concernée par plusieurs zones d'avalanche. Elles ont été répertoriées au sein des Enquêtes Permanentes d'Avalanches. Il n'existe pas de Cartes de Localisation des Phénomènes Avalancheux sur la commune.

Les Enquêtes Permanentes sur les Avalanches recensent quatre couloirs d'avalanches sur les Costes de Sangraure (présentées sur le plan suivant).



Que faire en cas d'avalanche?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'AVALANCHE

Consultez le dossier déposé en mairie

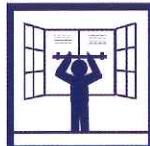
CONSIGNES EN CAS D'AVALANCHE

Al'intérieur

En période critique



- ▶ Ecoutez la radio
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Fermez portes, volets, fenêtres
- ▶ Eloignez vous des portes et fenêtres

Pendant



- ▶ Ne sortez pas des bâtiments



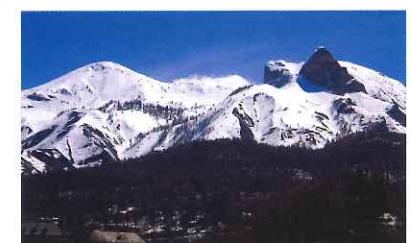
- ▶ Fuyez latéralement



- ▶ Essayez de nager



- ▶ Formez une poche d'air





Eboulement

Quels sont les risques de mouvements de terrain à Villars-Colmars ?

La commune de Villars-Colmars est concernée par un risque d'éboulement de terrain et de glissement de terrain

Les principales zones concernées par le risque mouvement de terrain sont :

- Les mouvements de terrain des chefs-lieu Les Cottes et Cote Motte
- Les éboulis et formations de bas de pente dans le haut du bassin versant du torrent de Chasse



Que faire en cas d'éboulement?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'EOULEMENT

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'EOULEMENT

Pendant

Protégez vous la tête avec vos bras

A l'intérieur



- ▶ Abritez vous sous un meuble solide
- ▶ Eloignez vous des fenêtres

A l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

Après



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Evacuez le bâtiment et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Eloignez vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



CONSIGNES GENERALES

Un certain nombre de consignes générales à suivre « Avant, Pendant et Après » une alerte ont été définies.

AVANT

Prévoir les équipements minima : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.

S'informer en mairie : des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte ;

Organiser : le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations : y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par France Inter.

Informier le groupe dont on est responsable.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRÈS

S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Informier les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Évaluer : les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Ne pas téléphoner

